



19 juin 2010

communiqué de presse

## Fermetures d'écoles publiques Financement d'écoles privées Un double cinquantenaire qui appelle un bilan

**Cela fait presque 50 ans qu'est menée sur le territoire français une politique de concentration scolaire dans l'enseignement public dont les conséquences n'ont jamais été véritablement évaluées.** Pourtant, elles sont connues et vécues chaque jour par les parents, les enfants, les enseignants, les élus locaux et les collectivités territoriales:

- mise en concurrence de l'école,
- regroupements qui occasionnent des coûts de transport pour les parents et de la fatigue pour les enfants,
- disparition des petites structures qui ont pourtant montré leur efficacité dans la réussite des élèves, évitaient les redoublements, acceptaient des enfants différents et économisaient des strates administratives gourmandes et paralysantes,
- abandon de bâtiments et friches scolaires,
- classes en sureffectifs et concentrations scolaires qui renforcent la violence entre élèves. Des mesures de sécurité – policiers dans les établissements, caméras de surveillance – qui pallient le manque de personnel et ne donnent aucun résultat...

**Cela fait 50 ans que la Loi Debré<sup>1</sup> a levé l'interdiction d'apporter une aide publique en faveur des écoles privées. Cette première entorse à la Constitution et à la Loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat** a ouvert la boîte de Pandore de financements toujours plus importants, à l'insu des citoyens et bien au-delà des limites de la loi, faisant des écoles privées des écoles très largement favorisées au détriment de l'Ecole de la République. Un cinquantenaire que Debré « fils » a marqué d'un avènement : la caution par le Conseil constitutionnel qu'il préside, de la parité de financement public/privé ou Loi Carle.

**50 ans, n'est-ce pas le bon âge pour dresser un bilan des regroupements** dont le ministre de l'Education nationale, Xavier Darcos, lors de son audit au Sénat, a reconnu qu'il n'en existait pas à ce jour et qu'ils ne pouvaient donc pas être garants de meilleurs résultats scolaires.

### Des adultes formatés et consommateurs

Derrière cette politique et cette parité qui favorisent l'enseignement religieux, qui sont l'avant garde d'une école livrée aux entreprises, se cache une idéologie à la fois libérale et autoritaire qui vise la suppression de l'école de la République.

Il ne s'agit plus de former des sujets libres, singuliers et différents, habitant leur village ou leur ville pour mieux habiter ensemble ce monde mais des adultes formatés en producteurs et consommateurs. Les économies ne sont qu'un leurre qui égare les parents et les élus pendant que se mettent en place, non plus des écoles, mais des usines à savoir, une éducation mécanisée, devenue « hors-sol ».

La cohabitation d'un service public et d'entreprises d'enseignement privées qui ont la particularité de pouvoir, pratiquement sans contrôle, se faire subventionner par l'Etat et les collectivités locales, est la première source de gaspillage des deniers publics.

---

<sup>1</sup> Loi du 31 décembre 1959 sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés - dite loi Debré.

Continuerons-nous à laisser sacrifier nos enfants pour les seuls besoins d'une économie ultralibérale qui recourt à l'enseignement privé et à l'ultraconfessionnalisme sur les deniers publics et à l'insu des citoyens ?

Les laissera-t-on vider nos territoires de leurs forces vives ?

### **Colère et incompréhension**

Partout en France, des parents, des citoyens, des enseignants et des élus expriment leur colère :

*« Tout le monde le sait : c'est le gouvernement qui décide du budget de l'Education Nationale et par là même des fermetures et des ouvertures dans les établissements scolaires sur tout le territoire. A tous les niveaux, les élu-e-s peuvent et doivent refuser ces fermetures, signe de régression du service public d'éducation. Pourtant, certains élus se permettent de devancer le mouvement et proposent eux-mêmes ces fermetures. C'est encore plus inadmissible ! »*

*« Les enfants sont mis à la porte de leurs écoles, collèges, lycées. L'éloignement et la lourdeur organisationnelles rallongent considérablement leurs journées et pénalisent gravement leur scolarité. » « Cette politique de fermeture est génératrice d'atteinte à la santé de l'enfant et de perturbations dans l'équilibre de ses rythmes biologiques, dans l'organisation de sa semaine scolaire et préjudiciable à l'agencement de ses activités de loisir, culturelles et sportives. »*

*« Les parents qui en ont les moyens déménagent ; ou prennent en charge des transports scolaires qui rallongent d'autant leurs journées de labeur ; ou bien financent la scolarité de leurs enfants dans des structures privées de proximité... »*

*« A l'heure des grands rendez vous sur la taxe carbone, multiplier déplacements, transports à risques, et surcroît de fatigabilité et de coûts réels et induits est insupportable ! »*

### **Pourtant des alternatives existent**

Des parents, des enseignants, des associatifs, des citoyens, des élus locaux et des collectivités territoriales, des territoires de projet, ont mis en place des alternatives qui ont fait leurs preuves, d'autant plus avec l'apport des technologies nouvelles :

- les classes uniques, dont le modèle à contrario est repris dans certaines villes, telle Montpellier, et qui a fait réussir hier nos parents ou grands-parents
- les démarches de projets éducatifs ouverts sur le territoire tel le Collège du Pays de Racan en Indre-et-Loire
- la mise en réseau de petites structures scolaires gardant leur autonomie, collèges multipolaires ou multisites...

**Révoltés, les parents et citoyens se mobilisent aux quatre coins du pays et agissent.**

**Remettons l'éducation au centre de nos projets de société**  
**Ne nous laissons pas confisquer le service public d'éducation**  
**Il en va du présent et de l'avenir de la société**  
**Il en va de l'intérêt général.**

*L'éducation est l'affaire de tous*  
*« il faut tout un village pour éduquer un enfant »*  
*proverbe burkinabé*

CDPEPP - COLLECTIF POUR LA PROMOTION ET LA DEFENSE DE L'ECOLE PUBLIQUE DE PROXIMITE

<http://ecoledeproximite.lautre.net> / 06 22 13 57 29 / [ecoledeproximite@yahoo.fr](mailto:ecoledeproximite@yahoo.fr)

Pour le maintien de l'école publique de proximité - Non au financement indu de l'enseignement privé

<http://ecoledeproximite.lautre.net/salon> - <http://ecoledeproximite.lautre.net/petition>

dossier de presse

[http://ecoledeproximite.lautre.net/petition-document/dossier\\_presse.pdf](http://ecoledeproximite.lautre.net/petition-document/dossier_presse.pdf)